

Apprendre à Lire et à Écrire :

de l'importance des différents systèmes d'écriture

Présentation et débat possible sur <http://education.blog.lemonde.fr/2012/03/26/la-syllabique-cest-pas-automatique-reflexions-sur-la-lecture-et-lecriture/>

Tout comme la numération et le calcul, la lecture et l'écriture sont les parties fondamentales des programmes d'instruction élémentaire. Longtemps, l'école s'acquitta de leur transmission avec un certain succès. Or, depuis quelques décennies, il semble qu'une telle entreprise soit, sinon devenue impossible, du moins en échec sévère. Il aura fallu beaucoup de temps pour que la chose soit admise et reconnue : même si les chiffres réels sont probablement substantiellement plus élevés, on admet officiellement que quelque 30% des élèves entrant en classe de 6^{ème} rencontrent de grandes difficultés à lire et à écrire. Il en aura fallu au moins autant pour que l'on se pose la question des causes d'un tel désastre. Aujourd'hui, l'affaire fait grand bruit ; l'apprentissage de la lecture et de l'écriture est devenu un thème rentable de campagne électorale. Malheureusement, en France, les discussions publiques tournent principalement autour de fausses questions, question des *méthodes*, question de la lecture considérée isolément... questions elles-mêmes réduites à l'opposition « *globale ou syllabique* » dont chacun s'empare pompeusement, des milieux de l'enseignement jusque dans les cercles ministériels et les partis politiques.

Or, dans son principe, la question de l'apprentissage de la lecture n'est pas une question de méthode¹, n'est que secondairement une question de lecture et ne renvoie pas non plus, si les mots ont un sens, à une opposition entre une *méthode* dite *globale* et une autre dite *syllabique*.

Dans un texte déjà ancien², nous avons montré que l'apprentissage de la langue française est nécessairement déterminé par la nature de cette langue.

Dans le texte suivant, nous nous situons dans un cadre plus général et rappelons que tout apprentissage de la langue écrite s'appuie sur un système d'écriture déterminé, fût-il idéographique ou phonographique... C'est même le seul point de départ possible d'une vision théorique de l'apprentissage. Après avoir traité de la question principielle des systèmes d'écriture dans la partie I, nous exposerons notre vision de la structure actuelle des discussions sur l'enseignement de la lecture avant d'esquisser un bilan des dix dernières années.

I) Écritures idéographiques, syllabiques ou alphabétiques

Classement des systèmes d'écriture : les deux grands genres	Page 2
Systèmes syllabiques	Page 3
Système alphabétique : définition	Page 4
Systèmes d'écriture et démocratisation	Page 5
Efficacité du système alphabétique dans la traduction de la pensée	Page 6
Complexité du système alphabétique et de son enseignement	Page 7

II) Structure du débat sur l'enseignement de la lecture (A venir)

Méthode ?
Lecture ?
Syllabique <i>versus</i> globale ?

III) Bilan des dix dernières années

¹ On reviendra ici sur ceux qui, tout en se réclamant de l'instruction et de la correction de la langue, posent un conflit entre la méthode globale et la méthode syllabique. Ils parlent de méthode alors qu'il s'agit avant tout de contenu ; ils utilisent des définitions vagues et variables des notions *syllabique* et *globale*. Habituellement si soucieux en matière de précision de la langue, les voilà qui abandonnent toute prudence conceptuelle lorsqu'il s'agit de décrire les bases de l'apprentissage de cette même langue.

² « La Globale et la syllabique », janvier 2006, <http://michel.delord.free.fr/syll-glob.pdf>

I) Écritures idéographiques, syllabiques ou alphabétiques

On ne saurait trop insister sur le fossé qui sépare du point de vue technique tous ces systèmes [les systèmes dits sémitiques occidentaux qui sont syllabiques] du système grec. Il nous faut donc un terme qui désigne spécifiquement la découverte grecque ; et puisque le terme «alphabet» n'est tout compte fait qu'un composé grec des noms des premières lettres de ce système, il semble tout à fait justifié de n'utiliser ce terme grec que pour désigner ce même système et ceux qui en sont issus en Europe occidentale, en Russie et en Amérique.

Eric Havelock, *Aux origines de la civilisation écrite en Occident*, 1981, p. 38.³

Cette courte analyse vise d'abord à éclaircir quelques aspects centraux de la question de l'enseignement de la lecture et de l'écriture du français. Elle est donc centrée sur l'étude des grands traits des systèmes d'écriture idéographiques, syllabiques ou alphabétiques, c'est-à-dire ceux des systèmes qui aboutissent à l'écriture de cette langue par l'intermédiaire du premier système alphabétique, le système alphabétique grec.

Pour avoir une vision théorique des principes de l'enseignement de l'écriture et de la lecture d'une langue, il faut s'intéresser en premier lieu à son écriture. Une même langue peut avoir plusieurs écritures de natures différentes. Tel est le cas du turc : sans changement de la « langue orale », il passe à partir de Kemal Atatürk d'une écriture arabe et donc syllabique à son écriture alphabétique actuelle⁴.

Classement des systèmes d'écriture : les deux grands genres

Il n'y a que deux systèmes d'écriture : 1. le système idéographique dans lequel le mot est représenté par un signe unique et étranger aux sons dont il se compose. Ce signe se rapporte à l'ensemble du mot, et par là, indirectement, à l'idée qu'il exprime. L'exemple classique de ce système est l'écriture chinoise. 2. le système dit communément « phonétique », qui vise à reproduire la suite des sons se succédant dans le mot.

F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*, 1916, p. 47.

On peut aussi qualifier le système idéographique de *sémantique*. En effet les « atomes de base » de cette écriture - les idéogrammes - ont un sens par eux-mêmes, ce qui n'est pas le cas, par exemple, des lettres dans un système alphabétique⁵.

Les systèmes phonétiques au contraire au lieu de noter les idées et les mots s'efforcent de noter les sons. Leurs éléments de base n'ont donc pas de sens.

Parmi les systèmes phonétiques d'écriture, on distingue deux grandes espèces⁶ : les systèmes syllabiques et les systèmes alphabétiques.

³ Ce livre d'Eric Havelock est une référence sur le sujet. On ne peut que recommander la présentation qu'en fait sur son blog Catherine Kintzler dans un article s'intitulant fort judicieusement : « L'alphabet, machine libératrice ».

<http://www.mezetulle.net/article-l-alphabet-machine-liberatrice-sur-un-livre-de-e-havelock-78856837.html>

Deux autres références incontournables :

- Ignace J. Gelb, *Pour une théorie de l'écriture*, Flammarion, 1973. Edition originale : *A study of writing*, The University of Chicago Press, Chicago, 1952.

- Florian Coulmas, *The writing systems of the world*, Wiley-Blackwell, Hoboken, 1991. 302 pages.

⁴ Cette réforme modifie aussi la numération *parlée* qui passe à la base dix (11 se dit *dix-un*, 12 se dit *dix-deux*, etc.).

⁵ En passant, on peut cependant remarquer que, si l'on utilise en France un système d'écriture dans lequel les lettres n'ont pas de sens, on y emploie couramment un système d'écriture « sémantique » qui n'est certes pas celui d'une langue mais celui de la numération : le système de la numération décimale de position s'appuie sur 10 chiffres qui ont la caractéristique, contrairement aux lettres, d'avoir chacun un sens.

⁶ On ne reviendra que si c'est nécessaire sur les avantages et inconvénients pour traiter notre problème d'une classification plus étendue dont les éléments seraient : systèmes logographiques, systèmes syllabiques, systèmes d'alphabet consonantiques (*abjads*), systèmes d'alphabets semi-syllabiques (*abugidas*), systèmes alphabétiques et systèmes mixtes comme les systèmes logo-syllabiques.

Systemes syllabiques

Nous n'évoquerons ici ni les *matres lectionis* de l'hébreu, ni les divers signes diacritiques : ce sont des tentatives de notation des voyelles à l'intérieur d'un système qui ne les note pas. Ceci pourrait avoir une importance capitale si nous faisons une étude historique des systèmes d'écritures effectifs, mais tel n'est pas notre projet. Notre but est seulement de mettre en évidence la caractéristique fondamentale du système syllabique qui est, parmi les systèmes phonétiques, de ne pas disposer de graphèmes pour représenter les voyelles.

Cette absence de signes dévolus à la notation des voyelles se « réalise » selon deux types fondamentaux, les systèmes d'écriture effectifs étant un mélange de ces deux tendances :

- Type I : il y a un signe écrit pour chaque syllabe de la langue. Exemple, l'écriture japonaise hiragana. Le nombre des graphèmes est donc extrêmement élevé. Par exemple en français où l'on compte 16 voyelles, 3 semi-consonnes et 20 consonnes⁷, l'écriture des syllabes à deux phonèmes dans un tel système d'écriture nécessiterait en gros, si toutes ces combinaisons de phonèmes existaient, 600 graphèmes. 16×23, c'est-à-dire nettement plus de 300 signes pour transcrire les syllabes à consonnes initiales⁸ et autant pour celles à consonnes finales.

- Type II : les signes ne représentent que les consonnes initiales (ou finales) d'où leur noms de système à *entrée consonantique* ; la voyelle n'est pas indiquée et c'est le contexte qui permet d'interpréter. Si le français s'écrivait dans un tel système, on écrirait RTR pour noter à la fois les mots RETIRE, RETIRÉ, RÔTIR, ROTURE, RATURÉ, RATURE, ROTARY, RATERA, RETARD, RETORS, ROUTARD, etc.

Champollion et Havelock analysent tous deux la faiblesse des systèmes syllabiques défectifs en voyelles.

« On peut donc assimiler l'écriture phonétique égyptienne, à celle des anciens Phéniciens, aux écritures dites hébraïque, syriaque, samaritaine, à l'arabe cufique, et à l'arabe actuel ; écritures que l'on pourrait nommer semi-alphabétiques parce qu'elles n'offrent, en quelque sorte, à l'œil que le squelette seul des mots, les consonnes et les voyelles longues, laissant à la science du lecteur le soin de compléter les voyelles brèves. »

Champollion, *Lettre à M. Dacier relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques*, Firmin Didot, Paris, 1822, p. 34.⁹

« Mais, dans le cas des syllabaires, l'économie croissante réalisée se traduit inévitablement par une augmentation de l'étendue de l'ambiguïté possible dans l'acte de reconnaissance. Un signe en vient à représenter plusieurs sons, et les choix laissés au lecteur pour traduire phoniquement ce qu'il lit deviennent beaucoup plus nombreux. L'effort pour transcrire la langue, pour transformer le son en forme visible, a partiellement échoué ici. »

Eric A. Havelock, *op. cit.*, p. 40.

⁷ http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_graphies_des_phonèmes_du_français

⁸ Par exemple pour les syllabes commençant par b, on doit avoir des signes différents pour ba, be, bé, bè, bê, bi, bo, bou, bu, boi, bain, ban, bon... auquel on doit ajouter les phonèmes finissant par b : ab, eb, éb, èb, êb, ib, ob, oub, ub, oib, ainb, anb, onb...

⁹Cf. Michel Delord, *Les hiéroglyphes phonétiques, une écriture semi-alphabétique, une découverte de Champollion en 1822*, janvier 2012* qui contient un extrait du fameux texte de 1822 de Champollion. * <http://michel.delord.free.fr/champollion1822.pdf>

Système alphabétique : définition

Existe enfin le système d'écriture alphabétique qui, selon Eric Havelock, doit s'appuyer sur un *alphabet* qui ne mérite ce nom - et non celui de *syllabaire* - que dans la mesure où il satisfait trois conditions :

« Rappelons quelles sont les trois conditions théoriques qui doivent être satisfaites en même temps dans le même système pour qu'il y ait un véritable alphabet. En premier lieu, il doit être rendu compte de tous les phonèmes de la langue, sans exception ; deuxièmement, le nombre de caractères ne doit pas dépasser un chiffre situé entre vingt et trente ; les caractères, enfin, ne doivent pas avoir un double ou triple emploi ; leurs équivalences phoniques doivent être bien définies et invariables.

Les syllabaires présémitiques essayèrent de satisfaire à la première de ces conditions, mais plus ils tendaient à s'y conformer en multipliant les signes syllabiques et plus ils s'écartaient de notre deuxième règle. Les syllabaires sémitiques sans vocalisation n'ont satisfait à la seconde qu'en y sacrifiant la troisième. Le système grec parvint à les remplir toutes trois. »

Eric A. Havelock, *Aux origines de la civilisation écrite en Occident*, Librairie F. Maspéro, Paris, 1981.

L'alphabet est donc le premier système d'écriture à avoir une caractéristique *a priori* toute simple : il est composé de lettres qui permettent la notation *systematique* des voyelles.

Le premier alphabet, comme son nom l'indique, est l'alphabet grec¹⁰ qui par l'intermédiaire de l'alphabet latin est à l'origine de l'alphabet sur lequel s'appuie, par exemple, l'écriture de la langue française. Pour « inventer » l'alphabet, les Grecs ont utilisé les matériaux existants. Ils ont essentiellement¹¹ repris le syllabaire phénicien en transformant notamment en signes notant les voyelles des symboles qui ne correspondaient à aucun phonème de la langue grecque. Le premier graphème du syllabaire phénicien - qui correspond à l'*aleph* d'une écriture syllabique proche, celle de l'hébreu - signifiait à l'origine *bœuf*, avait pour nom *?alep* et se prononçait comme une consonne gutturale */?/*. Comme cette consonne n'existait pas en grec, *?alep* a servi, sous le nom de *alpha* - écrit α en notation moderne - à noter la voyelle */a/*. « La lettre A était une consonne », comme le dit Henriette Walter dans *L'aventure des langues en occident*.

L'alphabet grec se construit donc sur la base du syllabaire phénicien mais en même temps en rupture avec celui-ci. Il est donc extrêmement important, surtout pour ce qui nous intéresse qui est la description des grandes oppositions entre systèmes d'écriture et des conséquences de ces différences sur l'enseignement de l'écriture-lecture, de ne pas confondre *alphabet* et *syllabaire*¹² et, sur ce sujet, on ne peut éviter de citer à nouveau Eric Havelock et en particulier le début du chapitre *Alphabet ou syllabaire* :

¹⁰ Lire le cours de Christian Touratier à l'Université de Provence intitulé « L'alphabet grec », http://www.paris-sorbonne.fr/IMG/pdf/Alphabet_grec_Christian_Touratier.pdf

Lire également, du même auteur: *Ecriture Consonantique : Écriture alphabétique ou écriture syllabique ?* et *Les écritures syllabiques* .

¹¹ Ce n'est pas l'avis de Michel Masson qui explique qu'ils ont repris les *matres lectionis* de l'hébreu : voir la note suivante.

¹² Une thèse différente est défendue par Michel Masson dans *A propos des écritures consonantiques*, PUF, 1993. C. Touratier en cite le passage suivant à propos de l'invention de l'alphabet grec :

"Dans ce domaine les Grecs n'ont très probablement rien créé, mais simplement ils ont repris tel quel le système consonantique à mères de lecture avec son mode d'emploi, c'est-à-dire, en utilisant ces dernières pour lever l'ambiguïté, comme le faisaient les sémitophones; mais comme leur langue, à la différence des langues sémitiques, ne présentaient pas les traits énumérés précédemment et que l'usage des seules consonnes aurait rendu l'ambiguïté inévitable, ils ont utilisé les mères de lecture de façon constante. Ils l'ont fait sans originalité: les mères de lecture sont affectées aux mêmes fonctions et selon la même procédure probabiliste"

Ceci ne modifie pas les remarques que nous faisons sur le principe alphabétique ni les oppositions que nous faisons entre le modèle général des langues syllabiques consonantiques et celui des langues alphabétiques.

« La création d'un système de signes linguistiques qui puisse satisfaire simultanément à ces trois conditions qualitatives s'est avérée être une entreprise d'une extraordinaire difficulté dans l'histoire humaine, et de fait ce résultat n'a été obtenu qu'après 700 av. J.-C., et uniquement en Grèce. L'instrument en fut l'alphabet grec, et dans les pages qui suivent nous réserverons le terme 'alphabet' pour désigner cette invention. Il est toutefois très fréquent de voir utiliser ce mot en un sens beaucoup plus large. Le système phénicien, par exemple, qui précéda immédiatement celui des Grecs et auquel celui-ci a emprunté de nombreuses lettres, est généralement considéré comme un 'alphabet'. Comme on peut montrer que le système d'écriture phénicien n'est à son tour qu'une variante des systèmes sémitiques occidentaux inventés au deuxième millénaire av. J.-C., cela a conduit certains à voir dans ceux-ci également des 'alphabets'. Mais le seul argument que l'on puisse invoquer pour étayer une telle affirmation c'est que ces systèmes furent les premiers à réduire le nombre de signes à vingt-deux, sans que l'on tienne compte le moins du monde de la façon dont ils sont capables, ou plutôt ne sont pas capables, de symboliser les phonèmes de façon adéquate. »

Eric Havelock, *op. cit.*, p. 33.¹³

La syllabe éclate donc : inventer le concept de voyelle et la notation des voyelles signifie également inventer l'équivalent pour les consonnes, ce qui est le sens profond de l'invention de l'alphabet. Et ajoute Jean Irigoin¹⁴ : « Par eux [les Grecs], et pour la première fois, se trouve noté avec précision ce qu'A. Martinet a appelé la deuxième articulation du langage. »¹⁵

Mais avant d'aller plus loin, il n'est pas inutile d'interroger un aspect politique de la transmission de l'écriture lié à la nature de ces trois systèmes.

Systèmes d'écriture et démocratisation

Dans un système idéographique/logographique, la maîtrise de l'écriture-lecture de la langue nécessite la connaissance de plusieurs milliers de graphèmes. Cette maîtrise n'est donc possible que pour une caste de lettrés qui y consacre tout son temps (*literacy craft*). On ne peut pas étendre son enseignement à tous : le système idéographique ne peut pas être démocratique.

Seuls les systèmes phonographiques qui ne codent ni des mots ni des idées mais des sons, permettent de réduire le nombre nécessaire de signes et peuvent donc prétendre à un usage (enseignement, diffusion, etc.) démocratique.

Le système d'écriture syllabique de type I (un signe par syllabe) comporte certes beaucoup moins de caractères que le système idéographique et est donc en ce sens plus facile à

¹³ La suite de l'argumentation, extrêmement importante à connaître, est disponible à : <http://michel.delord.free.fr/havelock-alphsyll.pdf>

¹⁴ Jean Irigoin, « Les Grecs et l'écriture. Quelques jalons », in : *Corps écrit*, 1: L'écriture, p. 31-38, 1982.

¹⁵ A. Martinet, *Eléments de linguistique générale*, Armand Colin, 1968, p. 13-15 :

« On entend souvent dire que le langage humain est articulé [...]. Il convient toutefois de préciser cette notion d'articulation du langage et de noter qu'elle se manifeste sur deux plans différents [...]. **La première articulation** est celle selon laquelle [tout message à transmettre] s'analyse en **une suite d'unités douées chacune d'une forme vocale et d'un sens**. Si je souffre de douleurs à la tête, je puis manifester la chose par des cris. [...] Mais cela ne suffit pas à en faire une communication linguistique. Chaque cri est inanalysable et correspond à l'ensemble, inanalysé, de la sensation douloureuse. Toute autre est la situation si je prononce la phrase 'j'ai mal à la tête'. Ici, il n'est aucune des six unités successives j', ai, mal, à, la, tête qui corresponde à ce que ma douleur a de spécifique. Chacune d'entre elles peut se retrouver dans de tout autres contextes pour communiquer d'autres faits d'expérience : 'mal' par exemple, dans 'il fait le mal', et 'tête' dans 'il s'est mis à leur tête'. On aperçoit ce que représente d'économie cette première articulation [...]. Quelques milliers d'unités, comme 'tête', 'mal', 'ai', 'la', largement combinables, nous permettent de communiquer plus de choses que ne pourraient le faire des millions de cris inarticulés. [...] **[La deuxième articulation]** Chacune de ces unités de première articulation présente, nous l'avons vu, un sens et une forme vocale (ou phonique). [...] La forme vocale est, elle, **analysable, en une succession d'unités** dont chacune contribue à distinguer 'tête', par exemple, d'autres unités comme 'bête', 'tante', ou 'terre'. C'est ce qu'on désignera comme la deuxième articulation du langage. Dans le cas de 'tête', ces unités sont au nombre de trois ; nous pouvons les représenter au moyen des lettres t, e, t, [...]. On aperçoit ce que représente d'économie cette seconde articulation [...]. Grâce à la seconde articulation, les langues peuvent se contenter de quelques dizaines de productions phoniques distinctes que l'on combine pour obtenir la forme vocale des unités de première articulation. »

maîtriser. Cependant, il en compte encore un trop grand nombre pour que la maîtrise de l'écriture de la langue soit aisément extensible à toute la population.

Le système syllabique de type II (à entrée consonantique) présente un nombre beaucoup plus réduit de signes. Mais il souffre cette fois d'un défaut différent mais non moins rédhibitoire pour un usage libre, étendu à toute la population. En effet, étant donné qu'il est déficient en voyelles, il « laisse à la science du lecteur le soin de suppléer les voyelles brèves. » (Champollion, *op. cit.*) Ce système d'écriture peut par contre être adapté, en quelque sorte comme aide-mémoire, pour des textes régulièrement récités ou connus par cœur comme les textes mythologiques, les épopées ou les prières. Mais, comme nous l'avons dit, la lecture des textes moins courants nécessite une connaissance importante du contexte et une capacité étendue d'interprétation. Un usage autonome de la lecture et de l'écriture ne peut donc encore une fois qu'être l'apanage d'une caste de lettrés qui a de ce fait le privilège de l'interprétation.

Seuls les systèmes phonographiques permettent *potentiellement* un usage pleinement démocratique de l'écriture en raison du progrès que représente la transcription des sons sur la transcription des idées ou des mots. Mais, à l'intérieur de ce genre, il n'y a que l'écriture alphabétique qui *dans son principe*¹⁶ satisfasse *réellement* les trois conditions théoriques d'Havelock permettant un système d'écriture efficient et accessible :

- elle permet d'écrire tous les mots de la langue avec un nombre minimum de signes (de l'ordre d'une trentaine), ce qui en facilite grandement la maîtrise par le plus grand nombre ;
- elle permet à tout un chacun de lire les mots et déchiffrer les textes en n'ayant ni recours au contexte ni aux services d'une caste de *référents suprêmes* qui en donne, si nécessaire, l'interprétation officielle.

Conditions théoriques d'un véritable alphabet (Havelock)		Rendre compte de tous les phonèmes de la langue, sans exception	Nombre réduit de caractères (entre vingt et trente)	Équivalences phoniques bien définies et invariables
Systèmes d'écriture				
Idéographique ou logographique	Idéographique ou logographique	non	non	oui
Phonographique	Syllabique de type I (1 signe = 1 syllabe)	oui	non	oui
	Syllabique de type II (entrée consonantique)	non	oui	non
	Alphabétique	oui	oui	oui

Remarque sur l'interprétation . – On ne manquera sans doute pas de nous adresser l'objection suivante : un système alphabétique comme tous les systèmes d'écriture peut produire des énoncés ambigus ou faisant appel à l'implicite, bref riches d'interprétations diverses. Effectivement, les énoncés dans un système alphabétique comportent également la possibilité d'interprétations multiples mais cette multiplicité interprétative, contrairement à ce qui se passe nécessairement dans un système à entrée consonantique, ne concerne pas la lettre du texte. Dans les systèmes à entrée consonantique, les sens multiples sont impliqués par la matérialité même du système : c'est le déchiffrement lui-même qui réclame des choix éclairés pour rétablir les voyelles manquantes en fonction du contexte. Dans une écriture alphabétique,

¹⁶ *Dans son principe* : en effet, nous ne traitons ici que du système alphabétique et du principe alphabétique en eux-mêmes, et nous laissons de côté les diverses écritures alphabétiques effectives - de la même manière nous n'avons pas pris en compte *supra* les écritures syllabiques effectives -, écritures alphabétiques qui peuvent comporter des irrégularités même fortes, mais accidentelles, par rapport à ces principes généraux. Par exemple, le fait qu'en français un même phonème puisse être transcrit par plusieurs graphèmes ne suffit pas à remettre en cause le fait que la lecture et l'écriture de cette langue fonctionnent suivant le principe alphabétique.

la possibilité d'interpréter un texte ne s'exerce qu'une fois les mots déchiffrés, et ceci sans équivoque. Le déchiffrement s'y exerce en effet d'une façon contraignante, mécanique. La lecture de la *lettre* du texte étant automatisée, les ressources du lecteur peuvent être tournées vers l'analyse et l'interprétation du texte, vers la compréhension de son *esprit*. Cf. Champollion, *op. cit.*

Efficacité du système alphabétique dans la traduction de la pensée

L'efficacité du système alphabétique dans la traduction de la pensée tient donc aussi au fait, apparemment contradictoire, qu'il est le système dont les éléments de base comportent le moins de pensée possible. « *Un système d'écriture réussi ou pleinement développé est un système où la pensée n'a plus aucune part. Il doit être un instrument purement passif de prononciation du mot, même si, assez paradoxalement, ce mot est prononcé silencieusement.* » (Havelock, *op. cit.*, p. 26). Pour reprendre Catherine Kintzler, (*op. cit.*) : « *il s'agit en lisant de restituer des sons, l'acte de lecture devient mécanique et n'a plus besoin de profonde réflexion : on économise le moment de réflexion sur le fonctionnement du système pour accéder plus vite à l'énoncé lui-même.* »

Ce passage à l'alphabet ne produit pas seulement un changement quantitatif en diminuant drastiquement le nombre de graphèmes nécessaires. Il permet aussi de faire faire un bond qualitatif à « l'écriture de la pensée » et, ce qui est moins connu, à la pensée elle-même. Pour repérer cet aspect essentiel, il faut se reporter encore une fois au texte fondamental d'Eric Havelock :

« Alors que tous les systèmes syllabiques - y compris la variante simplifiée sémitique - essaient de reproduire les unités du langage effectivement émises en faisant correspondre à chaque unité un symbole, le système grec est un système 'atomique' qui décompose toutes les unités en deux composantes abstraites au moins, ou même plus. [...] Une combinaison de deux à cinq de ces signes, formant au besoin des diphtongues et des consonnes doubles, permettait d'évoquer avec précision tout ensemble phonique ayant valeur linguistique que puisse émettre une bouche.

Les Grecs surent reconnaître eux-mêmes que les quelques vingt-trois signes qu'ils avaient ainsi forgés fournissaient une table des éléments des sons de la langue ; donc, quand leurs philosophes en vinrent plus tard à proposer une théorie atomique de la matière, montrant sous la diversité des phénomènes physiques le résultat de la combinaison d'un nombre fini d'éléments primitifs, ils furent sensibles à l'analogie entre ce type d'explication et ce que l'alphabet avait fait pour le langage et ils comparèrent leurs atomes aux lettres. Car la consonne représentait un objet non pas pour les sens mais pour la pensée, tout comme l'atome pour ceux qui osèrent affirmer pour la première fois son existence. Si l'un était invisible l'autre était, pourrions-nous dire, inaudible, bien qu'il y ait sans doute là quelque exagération. Ou disons, plus précisément, que si le bruit qui caractérise certaines consonnes, comme 's', peut être prolongé, et qu'elles sont donc 'à demi énonçables', d'autres ne sauraient être énoncées sans le secours d'une voyelle. De là que le terme grec utilisé à l'origine, aphona - 'muettes' -, que nous trouvons chez Platon, ait été remplacé plus tard par une classification plus précise en hemiphona (celles qui « sonnent à moitié » : nos « semi-voyelles ») et symphona ('consonnes', éléments qui se font entendre 'avec'). Avec l'atomisme, tout comme avec l'alphabet, nous avons affaire à des créations théoriques, aux manifestations d'une capacité d'abstraire¹⁷ et d'analyser, d'un pouvoir de transformer des objets de perception en entités intellectuelles qui semble avoir été l'une des principales caractéristiques des opérations de l'esprit grec. »

Eric A. Havelock, *op. cit.*, pp. 55-56.

¹⁷ Le terme *abstraction* a deux sens : il désigne soit l'action d'abstraire soit le résultat de ce processus. En tant qu'action, l'abstraction consiste à " ne considérer qu'un attribut ou une propriété de quelque être, sans faire attention aux autres attributs ou qualités ; par exemple, quand on ne considère dans le corps que l'étendue, ou qu'on ne fait attention qu'à la quantité ou au nombre." (*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, Article «Abstraire»). Abstraire aboutit *par définition* à une perte de sens. Mais il ne peut y avoir de sens, de pensée et de compréhension sans abstraction.

Article «Abstraire» : http://alembert.fr/index.php?option=com_content&view=article&catid=1373871172%3Anon+classif%3%A9&id=916015436&Itemid=150

Complexité du principe alphabétique et de son enseignement

Mais, si l'écriture alphabétique a des avantages considérables, elle les paye par une complexité plus grande de son principe d'écriture - le principe alphabétique - si on le compare aux principes des écritures logographiques et syllabiques. Et cette complexité plus grande de son principe d'écriture entraîne également une difficulté plus grande de son enseignement, qui, « en échange », permet de réduire le coût de la mémorisation des graphèmes et surtout de faire une forte « économie d'écriture et de lecture », comme on dit *économie de pensée*.

A ce moment de notre démonstration, nous n'entrerons pas dans les détails de ce qu'est le principe alphabétique¹⁸. Sur la difficulté de sa compréhension, difficulté qui n'a pas d'équivalent dans les systèmes logographiques et dans les systèmes syllabiques, nous ne ferons qu'une simple remarque introductive : *lorsque que l'on entend ou prononce les syllabes ba, bi, bo, bu, il est impossible « d'entendre » ou de prononcer séparément la consonne /b/*¹⁹. Ce qui est tout compte fait normal puisqu'il s'agit d'une consonne qui, son nom l'indique, ne peut sonner qu'avec une voyelle : la première désignation grecque de la consonne, *aphona* qui signifie muette, est encore plus explicite. Ceci implique donc qu'un phonème n'est pas un son mais une entité abstraite qui peut de plus correspondre à plusieurs sons.

Notre remarque est en fait un abrégé d'un texte de José Morais que l'on pourra consulter sur mon site²⁰ pour éclaircissement et notamment pour les images des sonagrammes dont nous allons maintenant parler. Pendant très longtemps, c'est-à-dire jusqu'aux années 1940 avant que les expériences décrites ici soient faites dans par les laboratoires de la *Bell Telephone*, on a cru que lorsque l'on entend le mot *camembert*, on entend successivement [k], puis [a], puis [m], etc., et que le locuteur les a prononcés dans cet ordre.

En réalité, l'audition fonctionne autrement. Car, si l'on analyse précisément les enregistrements au magnétophone - ou sonagrammes - de cas plus simples comme *ba* ou *bi*, on s'attend à ce que ces sonagrammes permettent d'entendre successivement *b* et *a* ou *b* et *i*. Or ce n'est pas ce qui se passe. Si l'on supprime la partie du sonagramme censée correspondre à *b*, on entend bien les voyelles *a* et *i*. Mais si l'on raccourcit progressivement le sonagramme en en supprimant la fin, on n'entend jamais le son *b* mais toujours *ba* ou *bi* suivant le cas et seule la voyelle semble raccourcie. Et si l'on ne s'intéresse qu'au tout début de l'enregistrement, on n'entend plus qu'un grésillement.

On a aussi essayé d'insérer un bref silence dans le sonagramme « entre le *s* et le *a* » de la syllabe *sa*. Cette introduction d'un silence entre *s* et *a* fait que l'on entend maintenant non pas le *s* et le *a* séparés par un bref silence mais le son *sta* : l'introduction d'un silence apporte donc... une consonne²¹.

¹⁸ Pour des précisions sur le principe alphabétique, lire

- Isabelle Y. Liberman, Donald Shankweiler, and Alvin M. Liberman, *The Alphabetic Principle and Learning to Read*, Haskins Laboratories Status Report on Speech Research, 1990, SR-101 /102, 1-13.

http://www.haskins.yale.edu/sr/SR101/SR101_01.pdf

- Isabelle Y. Liberman & Donald Shankweiler, Phonologie et apprentissage de la lecture: une introduction, in *L'apprenti-lecteur (Recherches empiriques et implications pédagogiques)*, sous la direction de L. Rieben et Ch. Perfetti, Delachaux et Niestlé, Lausanne, 1989, pp. 23-42.

<http://ecolereferences.blogspot.fr/2012/01/phonologie-et-apprentissage-de-la.html>

¹⁹ Le problème avait été posé au XIX^e siècle : on abandonna la méthode d'épellation qui faisait que l'on disait que *bé* et *a* faisaient *ba* et on la remplaça par la méthode sans épellation dans laquelle on dit que « *b* et *a* font *ba* » ; mais en fait lorsque l'on prononce ce fameux *b* dans les méthodes sans épellation, on ne prononce pas un *b* seul - ce qui est impossible - mais l'on prononce *beu* (ou *bé*) avec la voyelle *eu* ou *é* aussi raccourcie que possible.

Cf. James Guillaume, Article « Lecture », *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Hachette, 1887, Partie I, Tome 2 , pp. 1534-1551. <http://michel.delord.free.fr/dp-lecture.pdf>

²⁰ José Morais, *L'art de lire*, Odile Jacob, 1994. Extrait du premier chapitre *Le langage et l'alphabet*, pp. 85-90.

http://michel.delord.free.fr/morais_artdelire1.pdf

Lorsque *ba* ou *bi* ou *bu* sont prononcés, on n'entend donc pas le *b*, ce qui suffit à mettre à mal l'expression qui définit l'enseignement de la lecture comme enseignement « *des correspondances entre les lettres et les sons* »²², ou « *de la correspondance entre la lettre et le son de la lettre* » puisque *b* n'a pas de son. Une telle expression de « correspondance entre signes et sons » serait appropriée pour décrire le fonctionnement d'une écriture syllabique. L'enseignement de la lecture dans un tel système d'écriture est véritablement l'enseignement « des correspondances entre les notations des syllabes et les sons ». Car, pour le coup, on entend bien *ba*, *bi* ou *bu*. Par contre, dans un système alphabétique, la notation *b* n'indique pas un son. Comme l'écrit Catherine Kintzler dans « L'alphabet, machine libératrice » :

« les lettres de l'alphabet ne notent pas directement des sons au sens strict, mais notent des abstractions de son, des sons imprononçables en eux-mêmes de manière isolée. Plus précisément, elles notent une action du corps, elles correspondent à ce qu'il faut faire pour émettre un son abstrait, articulé à d'autres [Souligné par moi, MD]. Car un phonéticien pourra nous dire que le graphe « B » note une labiale occlusive sonore, alors que le graphe « P » note une labiale occlusive sourde. »

Cette expression erronée, basée sur la confusion entre phonème et son, a été critiquée depuis de nombreuses années notamment par Isabelle Y. Liberman et D, Shankweiler dans « Phonologie et apprentissage de la langue : une introduction » :

« Les 'correspondances entre lettres et sons' : une expression malheureuse

*Les auteurs soulignent fréquemment la relative faiblesse de la correspondance entre orthographe et sons de la langue anglaise, et expliquent les difficultés de la lecture par la difficulté d'apprentissage des 'correspondances entre lettres et sons' qui en découle. Laissant de côté la question de la réalité de cette faiblesse (question intéressante, mais sortant du cadre de ce chapitre), nous aimerions suggérer que l'usage du mot 'phonème' au lieu du mot "son" serait susceptible de clarifier notre pensée quant à la nature de ce qui est nécessaire pour lire. Les correspondances en question ne sont, en fait, pas vraiment des correspondances avec des "sons", mais plutôt avec la phonologie de la langue, ce qui est très différent. Cette distinction a une grande importance pratique pour au moins deux raisons. Tout d'abord, elle met en relief le fait qu'il ne s'agit pas simplement d'apprendre à l'enfant des associations entre formes visuelles et sons, ce qui est à la portée même d'un enfant retardé (House, Hanley et Magid, 1980). Il s'agit plutôt de lui apprendre comment les formes visuelles correspondent à la phonologie du mot. Nous verrons plus loin pourquoi cet apprentissage est si difficile. La deuxième raison de l'importance de cette distinction est qu'elle écarte le problème de la lecture du niveau des modalités sensorielles (formes et sons) et le ramène à celui de la phonologie et du langage, où se rencontre si souvent la difficulté ».*²³

Un phonème n'est pas un son.²⁴ Or, « comprendre le principe alphabétique, c'est comprendre comment l'orthographe alphabétique correspond à la structure phonologique des mots. » (Y. Liberman & D, Shankweiler, *op. cit.*, cf. n. 18). En effet, « Le mot est représenté dans une écriture alphabétique par la transcription de sa structure phonologique. Mais cette transcription ne fera sens pour le lecteur débutant que si celui-ci comprend que la transcription a le même nombre et la même séquence d'unités que le mot parlé. » (Y. Liberman & D, Shankweiler, *op. cit.*, cf. n. 18) Et l'on comprend donc qu'il soit difficile d'enseigner cette base du principe alphabétique appelée « le b-a ba ». *Et pourtant il faut le faire et prioritairement.* Il faut faire apprendre que la succession des lettres *b* et *a* se prononce *ba* à des élèves qui n'entendent pas - encore - la succession des sons *b* et *a* lorsque

²¹ Ce qui n'est pas complètement étonnant : si une consonne est *aphone* et donc muette, il est somme toute logique que l'introduction du silence dans un sonagramme produise une consonne.

²² Par exemple, le collectif « Permis de lire » commence sa plate-forme par « *La langue française est fondée sur un système alphabétique qui exige un enseignement explicite des correspondances entre les lettres et les sons.* » http://www.permisdelire.fr/sites/default/files/Charte_collectif_permis_de_lire.pdf

²³ *op. cit.*, voir note 18.

²⁴ José Morais, *op. cit.*, p. 81-83. <http://ecolereferences.blogspot.fr/2012/02/alphabet-phoneme-lecture-par-jose.html>

l'on prononce *ba* parce que, justement, cela dépasse leur *entendement*. En somme et pour simplifier à l'extrême, la langue française - orale - est en quelque sorte syllabique²⁵ mais – et c'est la référence à l'écriture de la langue qui est déterminante pour notre problématique – son écriture est alphabétique.

La principale conclusion que l'on peut en tirer est que le fait d'entendre ces successions qui n'existent pas physiquement et acoustiquement est exclusivement le fait de lettrés, c'est-à-dire de personnes qui connaissent l'alphabet et le principe alphabétique. Et qu'il est donc pour le moins délicat de considérer cette capacité qui est un résultat de l'enseignement comme une capacité purement acoustique, ce qui revient à s'appuyer dans son enseignement sur une capacité qui n'existe pas encore.

Ceci pose une autre question à laquelle on ne répondra pas dans ce texte : quel est le statut théorique - autre qu'apprendre à bien parler et bien prononcer, ce qui est déjà important - des exercices oraux et physiques²⁶ de préparation à la lecture qui ne font aucun appel à la combinatoire et à la connaissance des lettres ? Cette question est importante puisque sa réponse permet de ne pas confondre les activités proposées aux élèves dans les débuts des méthodes idéo-visuelles à la Foucambert et des activités présentées comme préparatoires à la lecture, qui ont formellement un certain nombre de ressemblances.

Nous laisserons la parole à José Morais ; il condense dans le court texte ci-dessous quelques-uns des problèmes fondamentaux de la compréhension de ce qu'est une écriture alphabétique et de ses avantages et difficultés :

« Apprendre à utiliser le code alphabétique dans la lecture, c'est à la fois apprendre à trouver les correspondants phonémiques des lettres, ce qui implique de pouvoir analyser consciemment la parole en phonèmes, et apprendre à fusionner les phonèmes successifs. La lecture alphabétique est donc une activité qui suppose la découverte du phonème, et qui comprend un rappel des correspondances et une habileté de synthèse.

La lecture des caractères phonétiques de l'écriture égyptienne et des écritures sémitiques n'exige pas d'analyse de la parole au niveau phonémique. Elle est basée sur l'identification de la syllabe et sur une habileté de généralisation sur des familles de syllabes. En termes de capacités mentales, elle se fonde sur l'analogie, bien plus que sur l'analyse. Malgré les similitudes et la continuité apparentes en termes de nombre et forme des caractères, l'alphabet constitue une rupture, une innovation cognitive, parce qu'il est le seul système d'écriture hautement analytique. De la même manière que le raisonnement analytique caractérise l'activité scientifique, prenant la place du raisonnement analogique typique des présences, l'invention de l'alphabet constitue un exploit scientifique, et sa maîtrise par chaque enfant relève de la pensée scientifique, constitue un acte personnel de science. Les Grecs ont découvert la structure phonémique du langage, profitant du fait que les Phéniciens leur ont transmis (sans le savoir !) un alphabet. Nos enfants découvrent la structure phonémique du langage, poussés par l'obligation d'apprendre à lire une écriture alphabétique.

À travers l'alphabet, le phonème cesse d'être inaudible. N'avons-nous pas l'impression d'entendre les phonèmes ? L'enfant prélettré, lui qui entend dans [bak] un son et pas trois, pourrait nous trouver quelque peu dérangés mentalement. Cantonnés dans la seule audition, le phonème ne se révèle pas à nous. Prenant une forme visible, du coup il devient audible. Curieuse entraide des modalités d'entrée de l'information dans l'élaboration de représentations mentales supra-modales, abstraites ! »

José Morais, *L'art de lire*, Ed. Odile Jacob, Paris, 1994, p. 96.

Michel Delord

Version 1.1 du 24 mars 2012. A suivre,
Avec mes remerciements à Gilbert Molinier

²⁵ Et même plus que « en quelque sorte », puisqu'elle l'est dans un sens particulier si l'on s'intéresse non pas à l'écriture mais à la typologie rythmique des langues. La rythmique de l'anglais est *accentuelle*, celle du japonais est *moraïque* et celle du français est *syllabique*.

²⁶ Je ne fais pas ici référence à la préparation à l'écriture (et à la numération / calcul) qu'est le dessin. Sa connaissance permet de tracer des traits droits ou courbes, de les composer, apprendre ce que signifient monter et descendre, droite et gauche, haut et bas, etc., c'est-à-dire savoir reproduire les éléments géométriques simples qui forment les lettres et les nombres. Ce savoir-reproduire s'apprend. Il n'est pas le résultat brut de l'observation du tableau par l'élève de la même manière que la perception de *b* et *a* n'est pas le simple résultat du fait d'entendre *ba*,